

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 15 mars 2019  
Nombre d'élus en exercice : 22  
Présents : 12  
Absents : 10  
Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)  
Réception en Préfecture le :  
Délibération certifiée exécutoire le :  
Date de l'affichage par extrait de la présente  
délibération :

COMMUNICATION N° 2019-01(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mars, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Nathalie PONCE-GASSIER, Geneviève PRIMITERRA.

Messieurs Khaled BENFERHAT, Serge CAREL, Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, Jean-Yves ROUX.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Patrick BOUVET, Bernard DIGUET, André LAURENS, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Serge SARDELLA (ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre POURCIN).

**Objet : Dossiers abordés par le Bureau du Conseil d'administration**

**Le Président expose :**

**1) Séance du 13 décembre 2018 :**

**Direction (instances) :**

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration du 13 septembre 2018

**Ressources humaines, formation :**

Mise en place du RIFSEEP pour les agents contractuels de droit public : Révision de la délibération relative à la mise en place du RIFSEEP qui, du fait de sa rédaction, ne permettait pas de verser l'IFSE aux agents contractuels de catégorie A et B, afin de régulariser la situation de l'agent contractuel en charge des projets européens qui pouvait règlementairement bénéficier de l'IFSE depuis le 15 mars 2018.

Filière technique – Fin de convention de mise à disposition et création de poste : L'ingénieur territorial du SDIS 05 mis à disposition du SDIS 04 à mi-temps depuis 2010 a souhaité mettre un terme à la convention de mise à disposition à compter du 31 décembre 2018. Afin de remplacer cet agent en charge du patrimoine le Bureau a validé le recrutement d'un technicien territorial à temps plein.

Filière sapeurs-pompiers professionnels – transformation de poste : Transformation d'un poste de sous-officiers de SPP en un poste de lieutenant de SPP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 suite à la réintégration, à cette date, d'un sous-officiers de SPP en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, inscrit sur la liste d'aptitude du grade de lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe de SPP. Ce lieutenant assurera les fonctions de chef de garde au CIS Manosque, l'un des trois postes prévus dans le projet de service pour occuper ces fonctions n'étant pas pourvu actuellement.

Modification du tableau des effectifs et liste des emplois tenus : Modification de la délibération relative au tableau des effectifs et à la liste des emplois tenus suite à l'adoption des deux rapports précédents.

Convention d'adhésion au Service intercommunal de remplacement et de renforcement : Convention permettant au service de pourvoir au remplacement de personnels administratifs affectés sur des postes requérant une réelle technicité et absents pour raison de maladie sur une longue période.

Convention relative au double engagement de sapeurs-pompiers volontaires entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et l'Etat-Major interministériel de zone de défense et de sécurité Sud : L'Etat-Major de zone a des besoins ponctuels afin de renforcer ses effectifs et ceux du Centre Opérationnel de Zone. A ce jour, un seul SPV du Corps départemental est concerné par ce double engagement. Les dépenses relatives à ce dispositif seront compensées par une recette équivalente.

#### **Finances - Commande publique :**

Apurement de l'actif et don d'un VSAB réformé : L'antenne départementale de l'association « les restaurants et relais du cœur » a formulé une demande afin de bénéficier, à titre gracieux, d'une ambulance. Compte-tenu des activités exercées par cette association, le Bureau a validé à l'unanimité le don d'un VSAV réformé à cette structure.

#### **Attribution de marchés publics**

- Autorisation de signer les actes d'engagement des marchés relatifs au nettoyage des locaux et des vitres : marchés conclus dans le cadre de la convention de groupement de commandes avec le Département. Les cinq lots géographiques concernant le SDIS ont été attribués à la société Alpes nettoyage et entretien domiciliée à Sisteron.
- Attribution de l'appel d'offres relatif à l'acquisition d'un équipement pour véhicule logistique infructueux du fait d'absence d'offre. Compte-tenu du montant prévisionnel de cet équipement, le service va lancer une nouvelle consultation sous forme de marché à procédure adaptée.

#### **Opérations :**

Campagne de brûlages dirigés pour l'exercice 2019 : Campagne de brûlages réalisée en collaboration avec le CERPAM et l'UISC7 afin d'éviter des mises à feu non contrôlées.

#### **Communication :**

Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie : Cette ligne de trésorerie d'un montant d'un million cinq cent mille euros a été signée avec le Crédit Agricole, le 6 février 2018. L'emprunt souscrit suite à la consultation lancée conjointement avec le Département a été signé le 12 décembre par le Président.

#### **2) Séance du 7 février 2019 :**

##### **Direction (instances) :**

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration du 13 décembre 2018.

##### **Ressources humaines, formation :**

Evolutions réglementaires relatives au Compte Epargne Temps : Délibération destinée à mettre la délibération relative au CET existante en conformité avec les récentes évolutions réglementaires, exécutoires au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La révision des modalités et du mode de fonctionnement du CET fera l'objet d'une autre délibération, après avis du Comité technique.

Gratification d'un stagiaire : Délibération relative à la gratification du stagiaire qui a réalisé un travail très important sur le turn-over des sapeurs-pompiers volontaires. Ses conclusions ont fait l'objet d'un rapport présenté au Directeur départemental et qui sera porté à la connaissance des membres du CASDIS le 28 mars prochain.

Alignement de l'allocation de vétéran sur l'allocation de fidélité concernant les exercices 2018 et 2019 : Lors du budget supplémentaire 2018 une enveloppe de 25 000 euros a été dédiée à l'alignement de la vétéran, une somme identique a été inscrite au budget primitif 2019. Cette allocation est versée annuellement, le paiement de l'année n intervenant l'année n+1.

#### **Finances - Commande publique :**

Convention cadre de groupement de commandes entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence, le SDIS des Hautes-Alpes et le SDIS de la Savoie – Projet européen RISK FOR : Convention de groupement de commandes relative à l'acquisition, dans le cadre du projet européen PITEM RISK, d'un logiciel de réalité virtuelle interconnecté. Le SDIS de la Savoie sera le coordinateur du groupement de commande.

Apurement de l'actif : Délibération autorisant la sortie de l'actif et la vente, par l'intermédiaire d'un commissaire-priseur, de véhicules réformés.

#### **Opérations :**

Conventions relatives à la mise à disposition de personnels affectés à la surveillance des plages et zones de baignade des communes d'Ubaye Serre-Ponçon, Castellane, Saint-André-les-Alpes, Saint-Julien-du-Verdon et de Sainte-Croix du Verdon : Des conventions similaires ont déjà été signées en 2017 et 2018 avec les mêmes communes. Il s'agit d'opérations qui sont transparentes pour le service, les communes ayant la charge financière intégrale des postes de secours et des personnels qui y sont affectés.

#### **Communications :**

Avis de principe du CCDSPV relatif aux engagements et réengagements de sapeurs-pompiers volontaires :

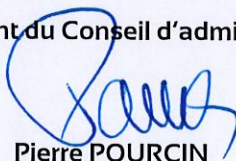
Actuellement il y a trois CCDSPV organisés par an afin de rendre un avis sur les recrutements de SPV notamment. Dans la majorité des cas cette instance rend un avis de principe favorable aux demandes d'engagement présentées. Afin de lisser la charge de travail des services et d'être plus réactif aux demandes des chefs de centre, les membres du CCDSPV réunis le 23 janvier dernier ont décidé de changer de méthode et de rendre, lors du premier CCDSPV de l'année, un avis de principe favorable à tous les engagements à venir ne posant pas de problème, dès le 1<sup>er</sup> du mois suivant.

Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie :

Contractualisation le 24 janvier 2019 d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 euros auprès du Crédit agricole mutuel Provence Côte d'Azur. Contractualisation le 26 décembre 2018 d'un emprunt de 1 000 000 euros et d'un emprunt de 1 200 000 euros auprès de la Société générale, après consultation commune des organismes bancaires avec le Département. La mise en œuvre de ces emprunts sera échelonnée.

**Le Conseil d'administration a pris acte de cette communication à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN